

Délibération n°2024-12-17-18-CA

Relative à la politique tarifaire des frais de formation professionnelle pour l'année universitaire 2025-2026

Le Conseil d'administration d'Aix Marseille Université,

En sa séance du 17 décembre 2024, sous la présidence de M. Eric BERTON,
Président de l'Université,

- Vu** le Code de l'éducation,
- Vu** le Code du travail, notamment son article L. 6311-1,
- Vu** les statuts d'Aix Marseille Université,
- Vu** les avis favorables de la commission de la formation et de la vie universitaire du Conseil académique en date du 7 novembre et 5 décembre 2024,

Considérant que la tarification des frais de formation professionnelle hors apprentissage est établie à partir de fourchettes de tarifs horaires en fonction du type de diplômes et fondée sur l'observation des coûts de formation,

Considérant que la politique tarifaire hors apprentissage est votée annuellement par le Conseil d'administration,

Après en avoir délibéré,

Article unique

APPROUVE la politique tarifaire des frais de formation professionnelle pour l'année universitaire 2025-2026, telle qu'annexée à la présente délibération.

Cette délibération est adoptée à la majorité des membres présents et représentés (31 voix favorables, 1 voix défavorable et 1 abstention).

Membres en exercice : 36

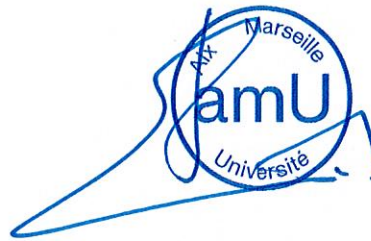
Quorum : 18 membres présents et représentés

Présents et représentés : 19 membres présents et 14 membres représentés

Fait à Marseille, le 17 décembre 2024

Le Président d'Aix Marseille Université,

Eric BERTON



Publiée le : **17 9 DEC. 2024**

Transmise au Recteur de la région académique le : **17 9 DEC. 2024**